



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

1. OUVERTURE ET CONSTAT DU QUORUM

PRÉSENCES

Monsieur	Gaétan Morin	Maire
Monsieur	Réal Payette	Siège #1
Monsieur	Gilles Arbour	Siège #2
Madame	Angèle Roy	Siège #3
Madame	Danielle Morin	Siège #4
Monsieur	Serge Forest	Siège #5
Monsieur	Noël Lefebvre	Siège #6

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, Secrétaire-Trésorière

ABSENCES

Monsieur	Serge Forest	Siège #5
----------	--------------	----------

Monsieur Gaétan Morin, Maire, déclare l'assemblée ouverte à 20h00

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No: 1497-2013

Suivant la proposition de: Réal Payette

Dûment appuyée par: Danielle Morin

Il est résolu:

QUE le conseil municipal de Sainte Marcelline-de-Kildare adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: 1498-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance des procès-verbaux de la session régulière du 13 mai 2013.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Angèle Roy

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la session régulière du 13 mai 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

4. PÉRIODE DE QUESTION, 10 MIN. SELON LE RÈGLEMENT 131-92
5. CORRESPONDANCE
- 5.1. Dépôt du bordereau de la correspondance pour le mois de mai 2013.
6. RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU
7. RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 7.1. Dépôt du rapport mensuel

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et certificats de l'inspecteur en bâtiments du mois de mai 2013 (30 permis) pour un cumulatif de 76 permis pour l'année 2013.

- 7.2. Matricule 9708 23 1325 – PIIA

No: 1499-2013

ATTENDU QUE les propriétaires du 390, Rue Principale ont déposé une demande pour modifier complètement l'apparence extérieure du bâtiment principal.

CONSIDÉRANT QUE cette propriété est située dans la zone PIIA.

CONSIDÉRANT QUE les modifications présentées rencontrent les critères exigés dans la zone PIIA.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

Le Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare accepte l'émission des permis pour les travaux suivants :

- Agrandissement en hauteur du bâtiment
- Installation de revêtement en pruche de couleur tomate séchée
- Installation de fenestration en bois antique de couleur grise
- Pose de bardeau en asphalte sur une partie du toit
- Balcon avant en béton avec poteaux de soutènement en bois gris

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

8.1. A.P.E.L.F. – Subvention 2013

No: 1500-2013

CONSIDÉRANT QUE l'A.P.E.L.F. à déposer une demande d'aide financière pour ses activités 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

D'ACCORDER une subvention (prévue au budget) au montant de \$5,000.00 à l'A.P.E.L.F. et appliquer la dépense au g/l 02-470-00-970 (subventions environnement) payable en 2 versements, 50% dès l'adoption de la présente résolution et 50% le 2 juillet 2013.

UN RAPPORT détaillé des dépenses et activités devra être déposé à la municipalité à l'Automne 2013 (le rapport 2012 ayant été reçu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2. Municipalité St-Alphonse-Rodriguez – Acquisition camion

No: 1501-2013

CONSIDÉRANT QUE le châssis du camion Ford F550 ne peut plus supporter le poids de l'équipement d'hiver vu une dégradation de l'intégrité de l'armature avant du camion.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez a manifesté son intention de vendre son camion 6 roues de modèle International 7500 SBA 4 x 2 (2010) via sa résolution 13-05-124 au montant de \$102,650.00.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a procédé à une inspection et une évaluation externe (Les évaluations Daniel Charrette Enr) sur le dit camion et que la condition est jugée excellente par l'évaluateur. Le rapport est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre de la municipalité de St-Alphonse-Rodriguez et de procéder à l'achat du camion :



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

- Camion International 7500 SBA 4 x 2 (Série 1HTWKAZR6AJ243774)
- Boîte 4 saisons
- Équipement de déneigement, attelages et contrôles (intérieur de la cabine)

D'APPLIQUER la dépense de \$102,650.00 plus taxes comme suit :

- \$70,000.00 au Fond de roulement à rembourser sur 10 ans
- \$48,021.84 (\$32,650.00 prix d'achat, \$5,132.50 TPS et \$10,239.34 TVQ) au Surplus cumulé non-affecté

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, tout document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3. Culture – Approbation des dépenses

No: 1502-2013

CONSIDÉRANT QUE le comité de la Culture a entamé certaines activités pour l'année 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu:

D'APPROUVER les activités et dépenses suivantes :

Fête Nationale :

SNQ	02-702-92-690-15	\$200.00 + txe
Dan Art Design	02-702-92-340	\$300.00 + txe
Journal l'Action	02-702-92-340	\$245.00 + txe
Achat de nourriture	02-702-92-690-01	\$1,100.00 txe incl
Location équipement	02-702-92-516	\$600.00 txe incl
Dep. Ste-Marcelline	02-702-92-690-02	\$2,065.02 + txe
Pinturlute	02-702-92-690-10	\$400.00 + txe

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4. Fauchage bords des rues municipales – M. Fernand Pin

NO: 1503-2013



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire effectuer le fauchage des bords des chemins

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu:

D'ACCORDER le contrat au montant de \$1,350.00 plus taxes à Monsieur Fernand Pin pour le fauchage des bords des rues municipales et d'appliquer cette dépense au g/l 02-320-00-521 (Entretien des infrastructures).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5. Matricule 9307 38 7221 - Vente

NO: 1504-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre pour l'acquisition de la matricule 9307 38 7221 du cadastre de St Ambroise-de-Kildare de la part de M Ron Bécharde.

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de la propriété est de \$1,400.00.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu:

D'ACCEPTER l'offre d'achat de \$1,600.00 formulée par M Ron Bécharde.

QUE tous les frais relatifs à cette transaction soient à la charge de l'offrant.

DE CONFIRMER que la vente se fait sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur.

D'AUTORISER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité, tout document propre à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6. Coordonnatrice aux Loisirs

NO: 1505-2013



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a entrepris les entrevues en vue de l'embauche d'une Coordonnatrice aux Loisirs.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

DE CONFIRMER l'embauche de Mme Vanessa Arbour au poste de Coordonnatrice aux Loisirs, à un salaire annuel de \$30,940.00. À l'issue de la période d'essai initiale, un examen du rendement sera effectué et sur évaluation favorable de la direction générale, le salaire sera ajusté à \$32,760.00 (brut / annuel). L'employée sera éligible aux avantages sociaux après une probation de 90 jours (3 mois) consécutifs de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7. Appel d'offres pavage 10<sup>ième</sup> Rang - Adjudication

NO: 1506-2013

CONSIDÉRANT la municipalité a lancé un appel d'offres sur invitation pour le pavage d'une partie du 10<sup>ième</sup> Rang (Entre la Rue Mayrand et la Route des Lacs)

CONSIDÉRANT les soumissions reçues (les prix représentés sont taxes exclues):

Asphalte Générale	\$57,950.00
Sintra	\$55,331.25
Excavation Majeau	\$59,703.35
Jobert	\$81,225.00

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Réal Payette  
Dûment appuyée par : Noël Lefebvre  
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat pour le pavage d'une partie du 10<sup>ième</sup> Rang (Entre la Rue Mayrand et la Route des Lacs) tel que décrit à l'appel d'offre joint aux présentes pour en faire partie intégrante au montant de \$55,331.25 plus taxes, à Sintra, représentant le plus bas soumissionnaire conforme.

D'APPLIQUER la dépense au g/l 03-200-10-052 (Amélioration du Réseau Routier).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

8.8. MDDEFP – Déclaration des prélèvements d'eau

NO: 1507-2013

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur la déclaration des prélèvements d'eau a été adopté le 12 août 2009.

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet d'établir les exigences relatives au suivi et à la déclaration des quantités d'eau prélevées au Québec et de répondre en partie aux exigences de l'Entente sur les ressources en eaux durables des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

ATTENDU QUE la municipalité doit maintenant produire la Déclaration générale annuelle et la déclaration annuelle spécifique au territoire de l'Entente.

ATTENDU QUE ses 2 déclarations comportent des aspects techniques qui doivent être répondus par des spécialistes en réseaux d'aqueduc.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :

D'OCTROYER le contrat d'assistance technique pour compléter les formulaires exigés par le MDDEFP en conformité avec le Règlement *sur la déclaration des prélèvements d'eau* à la firme Exp au montant de \$2,200.00 plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. PRÉSENTATION DES COMPTES

9.1. Approbation des déboursés. Salaires, et comptes fournisseurs pour le mois de mai 2013

No : 1508-2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires du mois de mai 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Angèle Roy  
Il est résolu :



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

D'APPROUVER les déboursés des salaires et des comptes fournisseurs :

Déboursés	<u>\$108 126,44</u>
Salaires	<u>\$19 146,71</u>
Mensuels	<u>\$33 744,48</u>
	\$161 017,63

Représentés par chèques #P1300182 à #P1300218 & #C1300250 à #C1300322.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

*Je soussignée Secrétaire trésorière adjointe, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses*

10. ENGAGEMENT DE CRÉDITS (DÉPENSES)

11. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

11.1. Règlement 359-2013 - Camping

No : 1509-2013

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 avril 2013.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Danielle Morin  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

D'ADOPTER le Règlement 359-2013 – Camping.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. AVIS DE MOTION

13. AFFAIRES REPORTÉES

14. PROCÉDURES ADMINISTRATIVES





SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

14.1. R.É.G.I.M.

NO: 1510-2013

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a signé une entente avec REGIM confiant à celle-ci la gestion complète des matières résiduelles résidentielles de la Municipalité, entente se terminant le 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT QUE la dite entente permet à REGIM de déléguer à une ou plusieurs municipalités le service de gestion des matières résiduelles qui lui a été confié.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire se prévaloir de cette possibilité de se voir déléguer par REGIM la gestion des matières résiduelles de la Municipalité, à la condition que trois autres municipalités membres de REGIM veulent faire de même.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :

DE demander à REGIM d'adopter une résolution déléguant à la Municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare la pleine gestion de ses matières résiduelles.

DE donner suite à cette délégation uniquement si trois autres municipalités membres de REGIM présentent, demandent et obtiennent une délégation semblable pour la gestion de leurs matières résiduelles et que la présente est conditionnelle à ce que tous les dossiers ou projets en cours soient finalisés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2. École primaire Ste-Marcelline-de-Kildare

NO : 1511-2013

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions de croissance démographique de notre région, la capacité d'accueil de notre école primaire devrait être dépassée en 2013/2014.

CONSIDÉRANT QU'une des alternatives envisagées par la Commission Scolaire des Samares serait le transfert d'élèves vers une autre école primaire.



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal jugent que l'épanouissement de nos enfants d'âge primaire doit se faire dans leur communauté et veulent éviter le déplacement de nos enfants.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a entrepris des discussions avec les responsables de la Commission Scolaire des Samares afin de trouver une solution viable et aider la commission scolaire à implanter ses solutions pour qu'elles puissent être mises en place avant l'échéancier 2013/2014 et ce sans succès.

Pour ces motifs et

Suivant la proposition de : Danielle Morin

Dûment appuyée par : Noël Lefebvre

Il est résolu :

Le conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare demande une rencontre avec le Président du conseil des Commissaires, M. François Charbonneau, la Commissaire responsable, Mme Diane Bernard-Riberdy et la Directrice générale, Mme Sylvie Anctil avec tous les membres du Conseil municipal de Ste-Marcelline-de-Kildare et ce avant la reprise des classes à l'automne 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3. Appel d'offres – Services professionnels

NO : 1512-2013

CONSIDÉRANT que le régime général concernant l'adjudication des contrats municipaux pour les services professionnels impose l'utilisation obligatoire d'un système d'évaluation et de pondération pour les contrats de \$25,000.00 et plus (taxes incluses).

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection, formé d'employé(e)s ou de citoyens doit être formé par la direction générale pour l'analyse des soumissions reçues lors d'appels d'offres pour les services professionnels.

Pour ce motif et

Suivant la proposition de : Gilles Arbour

Dûment appuyée par : Angèle Roy

Il est résolu :

D'AUTORISER la Directrice générale, Mme Catherine Haulard, à procéder au lancement de l'appel d'offres pour les services professionnels de vérification 2013, 2014 et 2015 ainsi qu'à la formation du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

14.4. Proclamation des journées de la Culture

NO : 1513-2013

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare et de la qualité de vie de ses citoyens.

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société.

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux.

ATTENDU QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle.

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture.

Pour ces motifs et  
Suivant la proposition de : Angèle Roy  
Dûment appuyée par : Danielle Morin  
Il est résolu :

QUE la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5. Chemin du Lac Grégoire - Expropriations

NO : 1514-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à la municipalisation et à la mise aux normes du Chemin du Lac Grégoire en 2003.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a dû procéder à l'expropriation de partie de lot pour l'élargissement de la dite rue.



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

CONSIDÉRANT QUE les dossiers d'expropriations sont contestés devant le Tribunal administratif par une des propriétaires de lot alléguant des droits de propriété sur les autres lots expropriés.

CONSIDÉRANT QUE les démarches légales encourues depuis 10 ans par la Municipalité augmentent les coûts reliés à la municipalisation du Chemin du Lac Grégoire.

CONSIDÉRANT QUE les coûts (frais légaux) doivent être assumés par une taxation de secteur aux usagers du Chemin du Lac Grégoire.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que le Tribunal administratif doit rendre une décision, favorable ou non, pour le règlement des compensations des expropriations du Chemin du Lac Grégoire.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal juge que les représentants légaux de la Municipalité (Dunton, Rainville) doivent intimer le Tribunal administratif à forcer les parties à cesser de prendre les contribuables en otages dans la résolution de ce dossier.

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Gilles Arbour  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :

DE MANDATER M. Gaétan Morin, Maire et Mme Catherine Haulard, Directrice générale à rencontrer la firme Dunton, Rainville (avocats) afin de remettre copie conforme de la présente résolution et à exiger une décision immédiate du Tribunal administratif afin que la Municipalité puisse procéder à la fermeture du règlement d'emprunt 257-2003.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. PÉRIODE DE QUESTION (20 min. selon règlement N° 131-92)

16. AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

No : 1515-2013

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de : Noël Lefebvre  
Dûment appuyée par : Réal Payette  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare est ajournée à 20h30 jusqu'à mercredi le 12 juin 2013 à 20h00 au même endroit.



SESSION RÉGULIÈRE DU 10 JUIN 2013

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No : 1516-2012

Pour ce motif et  
Suivant la proposition de :  
Dûment appuyée par :  
Il est résolu :

QUE la présente session du conseil de Saint-Marcelline-de-Kildare soit levée à 20h01.

---

M. Gaétan Morin  
Maire

Mme Catherine Haulard  
Directrice générale, Secrétaire trésorière